

GUIDE POUR DES ACTIVITÉS EN LIGNE POUR UN MILIEU SÉCURITAIRE ET SAIN

Plusieurs paroisses se sont organisées pour relancer leurs activités pastorales en utilisant de plus en plus d'outils numériques et des ressources digitales : une diffusion des messes en ligne, une organisation des groupes de prières ou de parcours catéchétiques allant jusqu'à un accompagnement individuel en mode virtuel.

Ces outils offrent effectivement des opportunités pour rejoindre les personnes, les accompagner dans leur croissance personnelle et leur cheminement de foi, mais il n'en demeure pas moins qu'ils présentent des défis quant au bien-être, à la sécurité, aux droits des mineurs et des adultes vulnérables à qui sont destinées nos activités pastorales.

Il est donc opportun de rappeler, à l'ensemble de **nos employés et de nos bénévoles** œuvrant dans nos milieux, **qu'ils soient membres du clergé, religieux ou laïcs**, l'importance de toujours considérer et favoriser un environnement sain et sécuritaire pour tous les participants à nos activités, notamment celles impliquant des mineurs et des adultes vulnérables.

Certaines des considérations présentées ici sont incluses dans **le code de conduite de la pastorale responsable** lequel a été initialement élaboré pour les rencontres et les activités en personne, mais reste valable pendant toute cette période aussi bien pour les activités en mode virtuel.

Alors que nous nous invitons à travers une plateforme digitale chez le jeune, chez l'adulte vulnérable, il est nécessaire de tenir compte de certains éléments dans l'organisation de nos activités en ligne.

A-Au moment de l'inscription

Assurez-vous d'avoir informé le parent ou le gardien légal et de recevoir son consentement préalable par écrit ou par voie électronique.

1. Pour les activités en ligne avec les mineurs ou les adultes vulnérables:

(Insérer dans le formulaire d'inscription et spécifier la période d'activité ou/et y joindre les différents horaires)/(*) Rayer ce qui ne s'applique pas

Je soussigné(e) M. /Mme (*nom du parent/ *gardien légal)de (nom du mineur)
donne l'autorisation pour mon enfant de participer aux programmes / activités en ligne dirigés par
M. /Mme, titre responsable des activités de (Nom de la paroisse /organisme
pour la période de

2. <u>Pour l'utilisation des vidéos, photos et captures d'écran:</u> (Insérer dans le formulaire d'inscription) / (*) Rayer ce qui ne s'applique pas

Oui, je reconnais que sous la responsabilité de la paroisse, le responsable des activités peut enregistrer *des vidéos, faire *des photos ou prendre *des captures d'écrans de l'activité en ligne. Je consens à ce que *la photo, *la vidéo et la capture d'écran de mon enfant puissent être utilisées par la paroisse sur *le site web ou/et sur *la page Facebook de la paroisse aux fins de promotion de ses propres activités.

Non, je n'autorise pas que *des vidéos, *des photos et *des captures d'écran de mon enfant soient prises ni utilisées de quelconque manière par la paroisse.

Oui, je reconnais que dans la mesure où le responsable des activités a avisé les participants de l'interdiction d'enregistrer, de faire des photos ou de prendre des captures d'écrans de l'activité en ligne. Celui-ci ne sera pas tenu responsable des agissements des participants qui y dérogent.

- 3. Le but de la prise de photos, de l'enregistrement vidéo et des captures d'écran doit être préalablement précisé.
- 4. Au moment où le responsable des activités prend une *capture d'écran, informez à chaque fois les participants au cas où quelqu'un ne veut pas être pris en photos: demandez-leur de fermer leur caméra.

B- L'accès en ligne des participants

- 1. Certaines des considérations suivantes se préparent avant l'accès en ligne des participants. Ce qui nécessite un dialogue avec les membres de votre équipe d'activités en ligne et des échanges avec les parents.
- 2. Il est recommandé d'utiliser une plateforme numérique **dont vous pouvez avoir le contrôle** et la responsabilité soit par vous-même ou par un membre de votre équipe de façon à **intervenir rapidement en cas de besoin** (ex : Zoom, Google Meet, Teams etc.)
- 3. Assurez-vous que le lien d'accès à votre rencontre soit envoyé uniquement à une liste des destinataires connus par vous ou par un membre de votre équipe. Évitez d'envoyer le lien à profusion : à des adresses que vous ne connaissez pas.
- 4. Assurez-vous que la liste d'envoi des courriels soit en copie cachée (Cci) pour que les adresses courriels de tous ne soient pas visibles.
- 5. Assurez-vous que le parent / le gardien légal connait la plateforme utilisée, les horaires, le début et la fin de l'activité en ligne, et c'est lui qui donne l'accès au mineur de l'utilisation de l'appareil.
- 6. **Au moment de l'accès en ligne**, il est recommandé, que le mineur s'identifie avec le nom du parent/gardien légal, ou se connecte sur le compte du parent/gardien légal ou un compte connu par ce dernier.
- 7. Les participants à une activité doivent recevoir le lien pour y accéder uniquement en provenance du responsable des activités.

C-La présence pendant une rencontre en ligne

- 8. Telle une rencontre en présentiel, comme responsable des activités, vous êtes tenu de favoriser un environnement sain et sécuritaire pour tous les participants à vos activités en ligne.
- 9. Assurez-vous de rappeler au début les consignes de base d'une participation à une rencontre en ligne (micro, main levée, réactions...)
- 10. Prévoyez du temps pour répéter les instructions et assister les participants moins habiles.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

- 11. Au cours de l'activité en ligne, il est important pour vos participants d'avoir un numéro de téléphone avec **une personne contact** à rejoindre immédiatement en cas de problème. Il permettra d'assister la personne sans interférer dans le cours de l'activité.
- 12. Rappelez aux participants qu'il est **absolument interdit** en tout temps d'enregistrer, de faire des photos ou de prendre des captures d'écrans de l'activité à l'intérieur même de la plateforme ou avec une application ou un appareil quelconque.
- 13. Seule la personne responsable des activités peut enregistrer, faire des photos ou prendre des captures d'écrans de l'activité en ligne dans le cas où une autorisation a été donnée par le parent ou le tuteur légal.
- 14. Assurez-vous que tous les participants présents en ligne soient **identifiés** par leurs noms et que chaque adulte ait **un rôle clairement affiché** à l'écran. (ex : Aline Bouchard-Aide technique; Allan Steve-Aide Catéchète; Denise Gagnon-Parent, Alice Jument-Conférencière...)
- 15. Le responsable des activités doit prendre note des présences, des noms des participants, de la durée, de l'heure et des dates des différentes sessions effectuées. Ces informations doivent être conservées.
- 16. Si vous prenez une pause pendant la rencontre, reprendre les présences au retour et noter ceux qui ne sont plus présents.
- 17. Durant la connexion en ligne, il est obligatoire pour tous les adultes d'avoir leur caméra toujours ouverte.
- 18. Il est recommandé aux mineurs de garder leur caméra ouverte pendant la rencontre en ligne.
- 19. Pour les adultes, assurez-vous de travailler dans un environnement commode en montrant un arrière-plan approprié. Nous recommandons un arrière-plan neutre.

D- Le ratio d'adulte avec les mineurs

- 20. Un adulte ne doit jamais rester seul avec un mineur en tout temps et en toute circonstance pour les activités en présentiel: cette règle reste valable pour tout activité sur une plateforme numérique.
- 21. Une personne salariée ou bénévole ayant passé la vérification des antécédents judiciaires et ne présentant aucun conflit pour œuvrer auprès des mineurs et des adultes vulnérables est reconnu comme **adulte filtré**.
- 22. Deux adultes filtrés sans lien de parenté doivent être obligatoirement connectés en ligne en tout temps avec les participants mineurs.
- 23. Pendant les activités en sous-groupes par exemple en division de salle sur Zoom, Teams, ou autre, **un adulte filtré** accompagné d'une autre personne connue du responsable des activités doivent être présents avec les mineurs en tout temps pendant la rencontre.
- 24. Le parent ou le gardien légal peut être présent en ligne avec les mineurs pendant la durée de la rencontre.
- 25. Pour des raisons techniques ou à cause du type d'activité, la présence d'autres adultes à titre d'assistant ou aide est fortement recommandé pour assurer un bon déroulement du programme.
- 26. Assurez-vous, étant les deux adultes en charge de l'activité **d'être les derniers à rester sur la plateforme** et à fermer la séance de rencontre.

E-Le comportement et le langage en ligne

27. Le langage et le comportement adoptés pendant les rencontres doivent être appropriés entre les participants.

- 28. Le langage en ligne se fait également à travers l'option clavardage ou converser. Comme responsable de l'activité, assurez-vous que cette option reste **publique** pour une transparence des communications entre les participants.
- 29. Le partage d'écran offre des possibilités de construire le programme ensemble avec vos participants : prenez le temps de connaître quel fichier sera partagé.
- 30. En ligne, des sources de distraction sonore ou bruits inappropriés peuvent déranger la rencontre, vous disposez de l'outil micro lequel peut être géré selon le besoin.
- 31. Renseignez-vous d'avance **comment intervenir rapidement par vous-même** ou à travers l'aide technique, sur votre plateforme au cas où des contenus inappropriés seraient montrés.
- 32. Si un adulte ou tout autre participant présent entend ou est témoin de propos, d'images inappropriés, ou d'inconduite durant une activité en ligne. **L'incident doit être rapporté** au responsable d'activités, ou à un adulte de confiance, sans préjudice de la possibilité de le signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).

F- La communication avec les mineurs

- 33. En dehors du programme, la communication avec les mineurs **de 13 ans et moins** se fait uniquement à travers le parent ou le gardien légal.
- **34.** En dehors du programme, pour le besoin de leurs activités, **les jeunes de 14 ans et plus** qui utilisent les réseaux sociaux peuvent être en contact et communiquer avec les responsables d'activités à **l'intérieur d'un groupe privé.**
- 35. Assurez-vous qu'il y a toujours deux adultes pour interagir avec un ou plusieurs mineurs (14 ans et plus) dans un groupe utilisant les réseaux sociaux de façon à assurer la transparence de vos communications.
- 36. Utilisez votre bon jugement pour intervenir ou pas dans les conversations entre eux.
- 37. Mettez au courant le parent ou le gardien légal que vous avez des communications régulières avec leurs jeunes à travers le courriel ou les réseaux sociaux pour le besoin des activités.

Dans ce document, nous avons mentionné essentiellement des activités en ligne avec les mineurs. Ces considérations demeurent valables pour les activités en ligne avec les adultes vulnérables.

Code de conduite :
$\underline{https://diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/pastorale-responsable/Code\%20 de\%20 conduite_fr.pdf}$
Guide diocésain de la pastorale responsable :

https://diocesemontreal.org/sites/default/files/ressources/pastorale-responsable/guide-diocesain-janvier-2020.pdf

Service de la pastorale responsable/OPP: Pastoresponsable@diocesemontreal.org